

Banque de la Colombie-Britannique—Loi

On n'a rien fait de mystérieux avec les 200 millions de dollars, on a tout simplement acheté une protection pour l'avenir et on a évité pour maintenant le coût colossal d'une liquidation. Si on avait dû procéder à la liquidation maintenant, le coût aurait été beaucoup plus élevé, sans compter qu'on aurait dû payer un receveur et faire des dépenses à n'en plus finir. La SADC s'est rendu compte qu'elle pouvait éviter ce cauchemar et se protéger mieux pour l'avenir en payant 200 millions de dollars. C'est une décision prudente qui vise à éviter d'autres dépenses à l'avenir. Il incombe au conseil de la SADC d'adopter de telles solutions et de prendre de telles décisions. Maintenant que le conseil a pris cette décision, il semble qu'il épargnera beaucoup d'argent à la SADC à l'avenir et que par conséquent, pour employer la même analogie que le député, il a réduit la pression que subit le gouvernement du Canada au point de vue des mouvements de trésorerie.

[Français]

M. Garneau: Madame la Présidente, au sujet du fonds de pension, le ministre ne semble pas réaliser ce qui se passe. Je n'ai pas parlé du fonds actuariel qui doit être transféré à la Banque de Hongkong pour pourvoir aux prestations que les employés sont en droit de recevoir comme employés de la nouvelle Banque de Hongkong, division de la Banque de la Colombie-Britannique. Je n'ai pas parlé de cela, je parle du surplus.

Le surplus actuariel va aller quelque part. Ou il va suivre la masse des fonds du fonds de pension et il va être à l'avantage de la Banque de Hongkong, parce que, ayant un fonds actuariel qui a un surplus de 20 millions de dollars, 10 millions de dollars après impôt, leur contribution au fonds de pension pourra être diminuée au cours des années et on vient de redonner un autre 20 millions de dollars avant l'impôt à la Banque de Hongkong. C'est là une des options.

L'autre option, c'est que le surplus est retenu dans la Banque de la Colombie-Britannique, la banque vendeuse dont la structure sera éventuellement probablement liquidée, j'imagine, à un moment donné. Ce surplus de 20 millions de dollars dont on parle, 10 millions de dollars après impôt va être utilisé par quelqu'un et la question que je pose au ministre, il me semble que s'il est vrai, comme il nous l'a dit, que les pertes potentielles pourraient être de 1,3 milliard de dollars, je ne vois pas pourquoi ce montant serait versé à des actionnaires qui, d'après les dires du Conseil d'administration, dans l'éventualité d'une liquidation, ne recevraient rien, même les dépôts non assurés pourraient être perdus, au moins une partie de leurs dépôts non assurés.

Alors, je voudrais revenir sur la question du fonds de pension et bien spécifier qu'il y a là un problème d'une façon ou d'une autre qu'il faudrait régler. Ou vous le donnez à la Banque de Hongkong dans la gérance du fonds de pension des employés actuellement en place, ou il est distribué aux employés qui sont déjà à la retraite, ou il est pour l'avantage des actionnaires de la Banque de la Colombie-Britannique actuelle. Et je voudrais bien savoir quelle est la position du ministre là-dessus?

Deuxièmement, concernant l'évaluation. Si je comprends bien le mécanisme, si le montant déterminé par l'évaluateur qui va être nommé est une somme qui serait supérieure à 63 millions de dollars, la Société d'assurance-dépôts du Canada devra verser la différence. Si le montant est beaucoup moins, à ce moment-là on pourra épuiser les 63 millions de dollars.

Je demande encore au ministre, comme je tiens ses propos pour vrais, que la perte potentielle sera de 1,3 milliard, et quand on lit le texte des articles de la loi, on est porté à croire que les points de référence sur lesquels l'évaluateur devra s'appuyer ce sont les valeurs de réalisation, en tout cas, les mots qui sont employés en anglais et en français m'apparaissent comme étant la valeur de liquidation. Et dans ce cas-là, si le ministre a raison, à moins qu'il veuille faire peur actuellement aux actionnaires pour les forcer à accepter le «deal», il se pourrait que ce soit 500 ou 600 millions—et je voudrais savoir—qui auraient été payés en trop. Evidemment, à ce moment-là, les gens de la Banque de Hongkong ont fait un très mauvais «deal» et je serais bien surpris que ce soit le cas, mais si c'était le cas, puisque le ministre l'a lui-même évoqué, est-ce que la Société d'assurance-dépôts du Canada ne pourrait pas avoir accès aux surplus qui vont être laissés dans la banque vendeuse, puisqu'on l'appelle comme ça je crois dans le texte de loi? Si ces surplus-là ne pourraient pas être à l'avantage de la Société d'assurance-dépôts du Canada?

Et peut-être que ce sera la dernière question qui me sera permise, madame la Présidente. Je voudrais savoir également du ministre qui nous a dit que c'était une transaction privée, mais cette transaction privée par hasard doit être approuvée par le Conseil des ministres. Est-ce que le ministre pourrait donner l'assurance à la Chambre qu'avant que cet arrêté en conseil ne soit accepté par le gouvernement, étant donné qu'il s'agit des fonds publics, qu'il puisse être soumis, non pas l'arrêté en conseil lui-même, mais l'arrêté en conseil qui va ratifier le contrat qui sera proposé aux actionnaires, que ce contrat puisse être soumis à l'attention du Comité des finances et des affaires économiques pour avoir l'occasion de le discuter et éventuellement de faire venir des témoins parce que c'est le noeud de toute la discussion que nous avons aujourd'hui, c'est ce contrat-là qui va devenir en quelque sorte un contrat gouvernemental puisqu'il aura reçu l'approbation du Conseil des ministres?

• (1630)

[Traduction]

M. Hockin: Madame la présidente, il y a essentiellement trois questions. Il importe premièrement que nous comprenions la question du surplus de la caisse de pension. Il est clair que nous n'improvisons pas une nouvelle politique sur les pensions cet après-midi. Tout surplus de caisse de pension ne pourra être distribué à personne d'autre qu'aux retraités sans l'accord de M. Hammond et des surveillants responsables. Si le député prétend que tout surplus de la caisse de pension devrait être versé aux employés, même s'il excède la somme qui leur est due, selon les surveillants, il improvise une politique en matière de pensions. Je ne peux pas être d'accord là-dessus.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'évaluateur, j'apprécie la distinction que fait le député. Les dépôts assurés s'élèvent à 1,3 milliards. Je ne peux pas spéculer sur le montant des pertes en cas de liquidation et il s'agit, bien sûr, d'un chiffre différent. Il pourrait être inférieur. Les pertes que causerait la liquidation...

M. Cassidy: Vous ne pouvez pas prendre de décision sans évaluation.